

DEPARTEMENT DU GARD

Arrondissement d'Alès

MAIRIE
DE
GENERARGUES

30140

Tél : 04 66 61 72 04

Fax : 04 66 60 98 46

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL -N°9-**

Du Jeudi 21 Décembre 2017

Secrétaire de séance : Mme Odile BURKHALTER.

Présents : JACOT Thierry – BONHOMME Guy – BURKHALTER Odile – EMMÉ Luc – HAUSER Marc – PLANTIER Jean-François- VIELJUS Christophe. (Nombre de présents : 07).

Absentes excusées : CASTANS Ingrid qui donne pouvoir à JACOT Thierry et PELLIZZON Véréna qui donne pouvoir à VIELJUS Christophe. ASSEMAT Patrice qui donne pouvoir à HAUSER Marc.

Absent: BECH Jeremy – LAVAL Valentin.

Monsieur le Maire, après avoir vérifié que le quorum soit atteint ouvre la séance du conseil municipal et passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du compte rendu du 13 Novembre 2017.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 13 Novembre 2017. Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et ayant participé au Conseil Municipal du 13 Novembre 2017.

2- Création de deux emplois d'agents recenseurs.

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2018;

Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents,

La création de deux postes d'agents recenseurs vacataires afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 04 janvier au 28 février 2018.

Les agents recenseurs percevront une somme forfaitaire de 950.00 euros brut chacun pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2018.

La collectivité versera un forfait de 100 € brut à chaque agent recenseur pour les frais de transport.

La rémunération des agents recenseurs sera versée au terme des opérations de recensement.

3- Subvention exceptionnelle Sou des Ecoles.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'allouer une subvention exceptionnelle au Sou de l'Ecole de Générargues d'un montant de 171,68 euros en remboursement des frais avancés sur des petites fournitures de petit équipement.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 171.68 euros à cette association.

4- Questions diverses.

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, s'est terminé à 19 heures 10.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

LES CONSEILLERS